

---

**Arrêtés ministériels accordant une notoriété professionnelle  
à un membre du personnel d'une Haute Ecole**

*Extraits*

**A.M. 20-12-2023**

**M.B. 14-02-2024**

Par arrêté ministériel du 20 décembre 2023, une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistante pour le cours à conférer « Biochimie » est reconnue à Madame Catherine LEONARD à partir du 23 novembre 2023.

Par arrêté ministériel du 20 décembre 2023, une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistante pour le cours à conférer « Chimie » est reconnue à Madame Catherine LEONARD à partir du 23 novembre 2023.

Par arrêté ministériel du 20 décembre 2023, une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistante pour le cours à conférer « Sciences biomédicales » est reconnue à Madame Catherine LEONARD à partir du 23 novembre 2023.

Par arrêté ministériel du 20 décembre 2023, une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistant pour le cours à conférer « Informatique de gestion » est reconnue à Monsieur Tommaso CASCIO à partir du 23 novembre 2023.

Par arrêté ministériel du 20 décembre 2023, une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistant pour le cours à conférer « Techniques de développements en informatique » est reconnue à Monsieur Tommaso CASCIO à partir du 23 novembre 2023.